

3. L'étude d'incidences ne pourrait être adéquate que si un lien était effectué entre les types d'éoliennes étudiées et les éoliennes autorisées.

Tel ne serait le cas que si le dispositif du permis imposait l'implantation d'éoliennes présentant au moins des caractéristiques aussi performantes que le modèle (ou les modèles) considéré(s) comme admissible(s) dans l'étude d'incidences. C'est ce que fait parfois la partie adverse (cfr AM du 25 janvier 2013 relatif à une demande permis unique visant à construire et à exploiter un parc de 11 éoliennes dans un établissement situé rue de la Râperie à 4280 HANNUT : "*Les éoliennes implantées ont une puissance nominale d'au moins 2,4 MW afin d'optimiser la production du parc. Leurs caractéristiques, en particulier, en matière de dimensions et d'immissions sonores restent compatibles avec les modèles étudiés dans l'étude d'incidences.*" - REC.PU/12.140 - cfr pièce additionnelle n° 39)

Mais tel n'est pas le cas en l'espèce.

4. Le moyen est fondé.

## INVENTAIRE

### a. *Instruction administrative*

1. Décision des Fonctionnaires technique et délégué du 20 mars 2012
2. Rapport de synthèse sur recours
- 3.1 Arrêté du Ministre de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 8 août 2012, acte annulé par l'arrêt n° 223.448 du 8 mai 2013
- 3.2 Arrêté du Ministre de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 26 août 2013, acte attaqué
- 3.3. Affichage

### b. *Pièces descriptives et techniques*

4. Localisation des requérants par rapport au parc éolien
5. Analyse critique de l'étude d'incidences sur l'environnement de Vincotte environnement, réalisée en vue d'obtenir le permis unique relatif au projet d'implantation d'un parc de 6 éoliennes a Braine-le-Comte et Soignies
6. Photomontages annexés à l'analyse critique : analyse des photomontages de l'étude d'incidences

Planche 1 : méthodologie – point de repère à 120 m au Chemin d'horrués n° 20

Planche 2a : Photomontage n°1 du bureau d'Etude

Planche 2 : prise de vue du Boulevard Roosevelt à Soignies à ± 500 m de la prise de vue précédente sur la planche 2a.

Planche 3a : Photomontage du bureau d'étude à Soignies-Chemin de Biamont.

Planche 3 : Soignies-Chemin de Biamont.

Planche 4 : Soignies- Chemin de la Guelenne.

Planche 5a : Photomontage du bureau d'étude à la Chaussée d'Enghien RN 55

Planche 5 : Chaussée d'Enghien

Planche 6a : photomontage du bureau d'étude est une prise de vue d'Horrues, Rue du Genestier

Planche 6 : vue aérienne du point de vue de l'E1 à 122 m de hauteur, en direction du village d'Horrues.

La photo du milieu est une prise de vue au centre du village d'Horrues.

Planche 7 : Prise de vue à Horrues-Chemin du Bois de Steenkerque, au pied de la Chapelle Notre-Dame de Hal

Planche 8a : Vue panoramique du point de vue du « lieu-dit » « Champ de la Trahison » situé sur le Chemin du Bois de Steenkerque à Horrues.

Photomontage 9 : prise de vue se situe à 3,98 km de l'éolienne n°5, à 5,26 km de l'éolienne n°1, à 3,77 km de l'éolienne n°6 et à 6,6 km de la Collégiale de Soignies.

Planche 10 : prise de vue est à l'église de Steenkerque, à 3,35 km de l'éolienne n°6, l'éolienne la plus proche.

Planche 11a photomontage du bureau d'étude n°8. prise de vue se situe à Braine-le-Comte, Chemin du Pierroux.

Planche 11 : prise de vue se situe à Braine-le-Comte, Chemin du Pierroux.

Planche 12 : prise de vue se situe à la Rue du Couplet au lieu-dit «Froide Fontaine».

Planche 13a : Photomontage du bureau d'étude. Prise de vue à Braine-le-Comte, vue sur une habitation sis à la rue des cantines /chemin d'Horrues n° 130.

Planche 13 Prise de vue à Braine-le-Comte, vue sur une habitation sis à la rue des cantines /chemin d'Horrues n° 130.

Planche 14 : Prise de vue, localisée au nord du site du projet, vue direction Sud Ouest.

Planche 15 : Prise de vue, localisée au nord du site du projet, vue direction Nord- Est.

Planche 16 : Prise de vue à Soignies, Chemin de la Noire Agasse, localisé au Nord du site du projet, vue direction sud.

Planche 17 : Prise de vue, Chemin d'Horrues entre le numéro 29 et 31, à l'Est du site du projet.

Planche18a : La prise de vue de ce photomontage n°18 du bureau d'étude

Planche 18 Chemin d'Horrues. Prise de vue localisé au même point que le photomontage précédent de l'EIE n°18 mais vue direction ouest

Planche 19 : Prise de vue de l'habitation sis au Chemin d'Horrues n° 31, vue direction Nord-Nord Ouest.

Planche 20 : Braine-le-Comte, vue sur le site.

Planche 21 : Prise de vue face aux habitations des riverains sis au Chemin de Mariemont 8 & 10.

Planche 22a : photomontage n°16 du bureau d'étude.

Planche 22 : La prise de vue est localisée au même point que le photomontage précédent avec un objectif focal 50 mm.

Planche 23a : photomontage du bureau d'étude à Braine-le-Comte.Chemin du Lombiau.

Planche 23 : prise de vue se situe au même point que le photomontage de l'EIE précédent

Planche 24a photomontage du bureau d'étude n°10.

Planche 24 : prise de vue est localisée au même point que le photomontage précédent.

Planche 25 : prise de vue à partir du site en projet, localisé au Chemin d'Horrues à Braine-le-Comte en direction du Sud-Est,direction Feluy-Ecaussines.

Planche 2.25 : prise de vue se situe sur le chemin de crête, chemin d'Horrues sur le site du projet en direction Sud, direction Soignies.

7. Rapport A. BREYER sur les photographies et photomontages de l'étude d'incidences

8. A. BREYER, Photographies de la situation existante

Illustration 1 : photos 34 et 35 de l'étude d'incidences

Illustration 2 : photo 35 de l'étude d'incidences

Illustration 3 : photo 30 de l'étude d'incidences

Illustration 4 : photo 31 de l'étude d'incidences

Illustration 5 : photomontage n° 17 de l'étude d'incidences

Illustration 6 : photo 18 de la situation existante

Illustration 7 : photo 13 de la situation existante

Illustration 8 : photo 5b de la situation existante

Illustration 9 : photo 5a de la situation existante

9. Photomontages de la situation projetée en ce qui concerne les requérants
- 9.1. Localisation des habitations de A. BURTON et D. JOORIS par rapport aux éoliennes 2, 3, 4 et 5.
- 9.2. A. BURTON : vue Ouest vers les éoliennes E4 et E3.  
Simulation nocturne de la vue Ouest vers les éoliennes E4 et E3.
- 9.3. A. BURTON : vue Sud-Ouest vers les éoliennes E3, E2 et E1.  
Vue Nord-Ouest vers l'éolienne E5.
- 9.4. D. JOORIS : vue Sud-Ouest vers l'éolienne E4.  
Vue Ouest vers l'éolienne E5.  
Simulation nocturne de la vue Ouest vers l'éolienne E5.
- 9.5. D. JOORIS : vue Nord-Ouest vers l'éolienne E6.  
Simulation nocturne de la vue Nord-Ouest vers l'éolienne E6.
- 9.6. X. ESTEVE : vue Sud-Ouest vers l'éolienne E2.  
Vue Ouest vers l'éolienne E2.
- 9.7. X. ESTEVE : vue Sud-Ouest vers l'éolienne E2.  
Vue Nord-Ouest vers les éoliennes E3 et E4.
- 9.8. X. ESTEVE : simulation nocturne de la vue Ouest vers l'éolienne E2.  
Simulation nocturne de la vue Sud-Ouest vers l'éolienne E2.
- 9.9. A. de LANTSHEERE : vue Ouest vers l'éolienne E3.  
Vue Nord-Ouest vers les éoliennes E4 et E3.  
Simulation nocturne de la vue Ouest vers l'éolienne E3.  
Simulation nocturne de la vue Nord-Ouest vers les éoliennes E4 et E3.
- 9.10. A. de LANTSHEERE : vue Ouest vers l'éolienne E3.  
Vue Nord vers l'éolienne E4.  
Vue Sud vers les éoliennes E2 et E1.
- 9.11. E. VERSTRATEN : vue Nord-Ouest vers les éoliennes E3 et E4.  
Vue Ouest vers l'éolienne E2.  
Vue Nord-Ouest vers les éoliennes E4 et E3.  
Simulation de la vue Nord-Est vers les éoliennes E4 et E3.
- 9.12. G. STAES : vue Sud vers les éoliennes E6, E5, E4, E3, E2, E1.  
Simulation nocturne de la vue Sud vers éoliennes E6, E5, E4, E3, E2, E1.
- 9.13. D. VAN ROY : vue Sud-Ouest vers les éoliennes E2 et E1.  
Vue Nord-Ouest vers les éoliennes E4 et E3.
- 9.14. D. VAN ROY : vue Nord-Est vers les éoliennes E3, E4, E6 et E5.  
Simulation de la vue Nord-Est vers les éoliennes E3, E4, E6 et E5.

10. Ministère français de l'Ecologie et du Développement Durable, "*Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens*"
11. Cadre de référence pour l'implantation des éoliennes en Région wallonne approuvé par le Gouvernement le 18 juillet 2002
12. Note de la CRMS du 23 avril 2010 sur la problématique de l'implantation des parcs éoliens
13. AFSSET, "*Impacts sanitaires du bruit généré par les éoliennes - État des lieux de la filière éolienne Propositions pour la mise en oeuvre de la procédure d'implantation*", de mars 2008
14. Atlas des oiseaux nicheurs, DEMNA-AVES
15. F. BERGEN, "Windkraftanlagen und Frühjahrsdurchzug des Kiebitz (*Vanellus vanellus*): eine Vorher-Nachher-Studie an einem traditionellen Rastplatz in Nordrhein-Westfalen" in *Windenergie und Vögel - Ausmaß und Bewußtigung eines Konfliktes / III Aktuelle Forschungsergebnisse*;
16. A. LINDSTRÖM et alii, "Can intensively farmed arable land be favourable for birds during migration? The case of the Eurasian golden plover *Pluvialis apricaria*", *J. Avian Biol.* 41:154-162, 2010;
17. Th. MARIAGE et Ch. FARIMELLE, "Passage exceptionnel du Pluvier guignard en Wallonie";
18. J.-B. ROUSSEAU, "Observations récentes du Pluvier guignard en wallonie", AVES
19. Bureau d'études Easy Engineering, "*Adéquation entre mesures après mise en service et simulation numérique des niveaux de la pression sonore issue des éoliennes industrielles du parc éolien de Leuze-Europe*"
20. Courrier du DNF du 12 avril 2011
21. Extrait de l'étude d'incidences du parc éolien Thuin – Ham-sur-Heure-Nalinnes
22. Circulaire CIR/GDF - 03
23. E. CONTESSE, Rapport "Paysage et éoliennes", 6<sup>ème</sup> conférence du Conseil de l'Europe sur la convention européenne du paysage, 3-4 mai 2011

c. Pièces complémentaires

- 23.bis. *"Estimation du productible – Soignies, Braine-le-Comte : 6 éoliennes"* réalisée par Tractebel Ingeneering en janvier 2011;
24. *"Note de méthodologie : étude de bruit - Wallonie"* réalisée par Tractebel Ingeneering en date du 4 juin 2013;
25. *"Technical note"* intitulée *"Méthodologie - évaluation du potentiel venteux"* réalisée par Tractebel Ingeneering en date du 12 juillet 2013;
26. *"Technical note"* intitulée *"Projet d'implantation de 6 éoliennes sur les communes de Soignies et de Braine-le-Comte. Calcul de production repower MM92 avec mode de bridage"* réalisée par Tractebel Ingeneering en date du 16 juillet 2013;
27. *"Validation du calcul de productible d'un projet éolien avec bridage acoustique - projet d'implantation de 6 éoliennes sur les communes de Soignies et de Braine-le-Comte"* réalisation par AIB VINCOTTE en date du 1<sup>er</sup> août 2013.
28. Rapport ICA du 31 octobre 2012 *"Rédaction d'une norme et d'une méthode acoustique prévisionnelle harmonisée pour le bruit des éoliennes"*
29. Parts de marché constructeur.
30. Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole et Département de la Nature et des Forêts, "Note référence pour la prise en compte de la biodiversité", septembre 2012
31. Cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Région wallonne approuvé par le Gouvernement wallon le 21 février 2013 et modifié le 11 juillet 2013
32. Dossier méthodologique, 11 juillet 2013
33. Carte d'exclusion intégrale : protection des paysages
34. Carte des lots croisée avec la carte des zones favorables
35. Superposition de la carte d'exclusion intégrale relative à la protection paysagère et de la carte des lots croisée avec la carte des zones favorables.

d. Pièces additionnelles jointes au dernier mémoire

36. S. GARRIGUES, "Retours d'expériences sur l'utilisation des modèles informatiques: Confrontation calculs/mesures", *Echo bruit*, n° 121 spécial éoliennes, juin 2008
37. P. DUTILLEUX et J. GABRIEL, "Recommandations pour une meilleure acceptation des projets de parcs éoliens en France sur le plan des émissions acoustiques", *DEWI MAGAZIN* n° 32, février 2008.
38. M. DUQUESNE, "Actualisation du Cadre de Référence éolien", *Mouvement communal*, n° 870 août-septembre 2012, p 40
39. AM du 25 janvier 2013 relatif à une demande permis unique visant à construire et à exploiter un parc de 11 éoliennes dans un établissement situé rue de la Râperie à 4280 HANNUT (REC.PU/12.140)
40. AM du 3 février 2012 octroyant permis unique pour implanter et exploiter un parc de 5 éoliennes dans un établissement situé à 6660 HOUFFALIZE (REC.PU/11.132)
41. AM du 30 avril 2014 octroyant un permis unique pour implanter et exploiter un parc de 5 éoliennes dans un établissement situé à CHASTRE (REC.PU/11.015)
42. AM du 17 janvier 2014 octroyant un permis unique pour construire et exploiter un parc de six éoliennes situé lieux dit "Campagne de Borsu" à 5340 GESVES (REC.PU/13.111)
43. AM du 10 septembre 2014 autorisant à construire et à exploiter un parc de 5 éoliennes et à 7730 ESTAIMPUIS (REC.PU/13.034)
44. AM du 11 décembre 2014 autorisant à installer et exploiter 7 éoliennes à 7500 TOURNAI (REC.PU/08.746-CE 14.014)